

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2480, RUE DES COTEAUX
(QUARTIER DE McWATTERS)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 27 septembre 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Mme Shanelle Bisson et M. Éric Gravel relativement à la propriété située au 2480 de la rue des Coteaux** (lot 5 028 557 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la profondeur moyenne du lot 5 028 557 qui est de 61,07 mètres au lieu du minimum de 75 mètres exigé par le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser la profondeur moyenne du lot 5 028 557, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre le maintien dudit lot pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 31^e jour d'août 2021



Angèle Tousignant, greffière